

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES CALENDRIERS DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DES MAIRES ET DES COMITÉS ADMINISTRATIFS DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR 2025

Avis public est donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté, lors de la séance du Conseil des maires du 18 décembre dernier, et ce, par le biais de la résolution numéro 2024-12-349, le calendrier des séances publiques du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2025 qui se tiendront au 257-1 rue de Monseigneur-Courchesne, Nicolet, Québec, J3T 2C1 :

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DES MAIRES 2025			
19 février 2025	19 h 30	16 juillet 2025	19 h 30
19 mars 2025	19 h 30	17 septembre 2025	19 h 30
16 avril 2025	19 h 30	15 octobre 2025	19 h 30
21 mai 2025	19 h 30	26 novembre 2025	19 h 30
18 juin 2025	19 h 30	17 décembre 2025	19 h 30

Cependant, la séance du 21 mai 2025 se tiendra au Centre communautaire de Baie-du-Febvre, situé au 288, rue Principale, Baie-du-Febvre, J0G 1A0 et celle du 17 septembre 2025 se tiendra au Centre multifonctionnel de la Municipalité de Saint-Elphège, situé au 230, rue de l'Église, Saint-Elphège, J0G 1J0.

De plus, la soussignée donne aussi avis que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté, lors de la séance du Conseil des maires du 18 décembre dernier, et ce, par le biais de la résolution numéro 2024-12-350, le calendrier des séances publiques du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2025 qui se tiendront au 257-1 rue de Monseigneur-Courchesne, Nicolet, Québec, J3T 2C1 :

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2025			
23 janvier 2025	13 h 30	4 juin 2025	13 h 30
5 février 2025	13 h 30	2 juillet 2025	13 h 30
11 mars 2025	13 h 30	3 septembre 2025	13 h 30
2 avril 2025	13 h 30	1 ^{er} octobre 2025	13 h 30
7 mai 2025	13 h 30	2 décembre 2025	13 h 30



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

Cet avis est fait conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27. 1).

Donné à Nicolet, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-trésorière